



7^e

CONGRÈS



Fédération
des professionnels
de l'art
contemporain

www.cipac.net



7^e congrès du CIPAC Communiqué de presse

18 juillet 2022

Le septième congrès du CIPAC s'est achevé le 13 juillet dernier à Marseille. Cette édition particulière dans son format, mêlant des webinaires qui se sont déroulés au printemps, et deux journées de rassemblement et de débats, a fédéré près d'un millier de professionnels de l'art contemporain.

Inscrit dans un contexte marqué par de multiples crises, cet événement concentrait sa programmation autour des axes de travail et de réflexions suivants : les politiques de soutien à la création, les moyens de la poursuite de la structuration du secteur des arts visuels, la responsabilité sociétale des professionnels et l'inscription de leur activité dans un contexte international.

Les deux journées de tables rondes organisées les 12 et 13 juillet derniers au Palais du Pharo, en conclusion de cette septième édition, ont réuni professionnels, experts et universitaires autour de ces thématiques. Elles ont permis de faire émerger des questionnements, de présenter des retours d'expérience, mais également de formuler des demandes qui guideront les travaux du CIPAC dans les mois et années à venir.

Avec cet événement, le CIPAC a également pu réaffirmer le rôle qui est le sien en tant que fédération : depuis sa création il y a 25 ans, il demeure un espace de dialogue entre les professionnels dont les actions se fondent sur un objectif d'intérêt général pour le secteur des arts visuels.

À l'issue du congrès, il lui apparaît nécessaire de poursuivre certains chantiers déjà initiés ou d'en entamer de nouveaux, en dialogue avec les décideurs publics :

La rémunération des artistes-auteurs

Le congrès a montré qu'une majorité des réseaux membres du CIPAC s'est investie pour élaborer des repères, grilles, chartes portant sur la rémunération des artistes et, de façon générale, sur les conditions de leurs activités.

Il est désormais indispensable d'aller plus loin, de garantir la rémunération des artistes plasticiens selon des cadres qui doivent être négociés au niveau national avec les organisations syndicales qui les représentent. Chacun des acteurs du secteur doit s'engager pour assurer la juste rémunération des auteurs et tous doivent être soutenus pour disposer des moyens afférents.

L'observation du secteur et l'accompagnement de sa structuration grâce aux ressources professionnelles

Le congrès a une nouvelle fois démontré les obstacles qui s'opposent à la poursuite du processus de structuration du secteur des arts visuels. La question de l'observation apparaît aujourd'hui fondamentale pour documenter sa situation, l'analyser et construire les dispositifs et politiques publiques efficaces pour son soutien.

Cette observation doit être engagée de façon pérenne à l'échelle nationale, dans un cadre englobant l'ensemble des activités du champ des arts visuels.

C'est pourquoi le CIPAC investira ce chantier dans les mois et les années à venir, en concertation étroite avec ses membres, mais aussi les services du ministère et les collectivités, qui doivent accompagner ces efforts pour la meilleure connaissance de la filière.

Par ailleurs, la production et la diffusion d'une ressource professionnelle fiable, complète, accessible par tous et partout sur le territoire national est un socle indispensable au renforcement du processus de professionnalisation du secteur des arts visuels.

Le CIPAC souhaite que des moyens humains et financiers soient dévolus à la construction d'une instance indépendante chargée la validation et l'évaluation des ressources professionnelles. Il lui apparaît légitime que cette mission soit portée par un opérateur national.

La légitimation du Conseil National des Professions des Arts Visuels (CNPAV) et de la négociation collective qui s'y déroule

La création du Conseil National des Professions des Arts Visuels en 2019 a constitué une avancée majeure pour l'affirmation du processus de négociation collective et de concertation du secteur avec les décideurs publics.

Cependant, pour que cette instance joue pleinement son rôle, il est désormais nécessaire :

- qu'elle bénéficie des moyens adaptés à son fonctionnement ;
- qu'elle soit reconnue comme ce qu'elle doit être : l'endroit du dialogue entre les professionnels et l'ensemble des ministères concernés par les sujets relatifs au secteur des arts visuels.

C'est la condition nécessaire à ce que le CNPAV puisse poursuivre un travail efficace et fructueux sur les sujets urgents qui l'animent actuellement et notamment la qualité de vie au travail, la formation professionnelle et l'égalité, la diversité et la parité.

Le CIPAC continuera à s'engager sur ces différents points dans les mois à venir en s'appuyant sur des chantiers en interne, ainsi qu'en se mobilisant pour porter une parole collective auprès du ministère de la Culture.

CIPAC**Fédération des professionnels de l'art contemporain**

Le CIPAC est la fédération des organisations professionnelles représentatives des institutions et des personnes qui se consacrent à la diffusion et à la promotion des arts visuels contemporains en France. Il représente la diversité des structures et des métiers qui fondent et animent ce secteur d'activités et il œuvre pour l'intérêt commun de ses adhérents.

Les 32 membres de la Fédération

ACB – Art contemporain en Bretagne
AIR DE MIDI – Réseau art contemporain en Occitanie
ADRA – Association de développement et de recherche sur les artothèques
AFROA – Association française des régisseurs d'œuvres d'art
AICA-FRANCE – section française de l'Association internationale des critiques d'art
ANDEA – Association nationale des écoles supérieures d'art
ANEAT – Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs
APPEA – Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art
ARTS EN RÉSIDENCE – Réseau national
ASTRE – Réseau arts plastiques et visuels en Nouvelle-Aquitaine
BEAR – Bibliothèques d'écoles d'art en réseau
BLA! – Association nationale des professionnel·le·s de la médiation en art contemporain
BOTOX(S) – Réseau d'art contemporain Alpes et Riviera
CEA – Association française des commissaires d'exposition
CNEEA – Coordination nationale des enseignants des écoles d'art
CPGA – Comité professionnel des galeries d'art
DCA – Association française de développement des centres d'art contemporain
DEVENIR ART - Réseau des arts visuels en Centre-Val de Loire
DIAGONAL - Réseau national des structures de diffusion et de production de photographie
DOCUMENTS D'ARTISTES Réseau national
FFCR – Fédération française des professionnels de la conservation-restauration
Fondation Francès (membre associé)
L'ŒUVRIÈRE, Association d'installatrices et d'installateurs d'œuvres d'art
LORA – Lorraine Réseau Art
PAC - Provence Art Contemporain
PLAN D'EST - Pôle arts visuels Grand Est
PLATFORM – Regroupement des Fonds régionaux d'art contemporain
PÔLE ARTS VISUELS Pays de la Loire
SEIZE MILLE - Réseau art contemporain Bourgogne Franche-Comté
RN13BIS - Art contemporain en Normandie
TRAM – Réseau art contemporain Paris / Île-de-France
50° NORD - Réseau transfrontalier d'art contemporain

Contacts

Agence Alambret
Communication
Leïla Neirijnck
leila@alambret.com
06 72 76 46 85

CIPAC

Sadie Fletcher
communication@cipac.net
01 44 79 10 85